



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
COMMUNE DE JARNOSSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

2022/43

Le Maire de JARNOSSE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/34 du 13 octobre 2020 relative à l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune de JARNOSSE,

Vu l'arrêté n°2020/26 du 17 novembre 2021 précisant les modalités d'application de cette décision,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022/32 du 25 octobre 2022 portant révision de l'extinction partielle de l'éclairage public pour extension de l'amplitude horaire d'extinction,

Considérant le contexte énergétique et environnemental actuel,

Considérant le recul permettant d'apprécier le fonctionnement de cette extinction partielle de l'éclairage public sur la commune de JARNOSSE depuis sa mise en place au 1er janvier 2021,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : L'éclairage public sera totalement interrompu de 22 heures à 6 heures, toutes les nuits, sur l'ensemble du territoire de la commune de JARNOSSE.

ARTICLE 2 : Cette extinction partielle de l'éclairage public ne deviendra effective que lorsqu'un fonctionnement indépendant aura été mis en œuvre pour permettre l'éclairage du parking de la salle Saint Pierre, lorsque la salle sera louée.

ARTICLE 3 : En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

ARTICLE 4 : La population sera informée de cette décision selon les dispositions habituelles.

ARTICLE 5 : Des panneaux de signalisation adaptés seront installés pour garantir la sécurité de tous.

ARTICLE 6 : Le Maire de JARNOSSE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

ARTICLE 7 : Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Madame la Préfète de la Loire,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Loire,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Loire,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Charlieu
- Monsieur le Président du SDIS,
- Monsieur le Président du SIEL-Territoire d'énergie Loire.

Fait à JARNOSSE, le 22 décembre 2022

Le Maire, Jean-Marc LOMBARD

